

Le gîte du moulin de Bellegarde labellisé handicap

La persévérance d'Henri et Brigitte Cazenave a eu raison du mauvais souvenir lié à l'incendie de leur salle de réception puisque, des ruines, a émergé leur gîte meublé deux étoiles de dix places avec deux salles de bain, un étage avec trois chambres, dont une double et le rez-de-chaussée aménagé pour les personnes à mobilité réduite.

Le premier du canton

Ce gîte est le premier du canton à recevoir le label tourisme handicap pour les quatre types de handicaps : moteur, visuel, auditif et mental. Le moulin de Bellegarde offre des prestations adaptées aux besoins spécifiques ainsi qu'une utilisation avec un maximum de confort et de sécurité.

Le label est un outil de promotion pour les professionnels du tourisme car il valorise les efforts réalisés pour rendre accessibles leurs établissements ; c'est donc un avantage concurrentiel dans un marché français et étranger en développement. Il permet en outre aux établissements labellisés d'être répertoriés sur le site de Maison de la France (1), site officiel du tourisme en France.

Françoise Lagarde

(1) franceguide.com



Henri Cazenave heureux et fier de cette reconnaissance. PH.F.L.

» LESPIELLE

Le moulin de Bellegarde labellisé «handicap»

TOURISME Un incendie avait détruit un des bâtiments attenant au moulin de Bellegarde à Lespielle. Henri et Brigitte Cazenave ont relevé le défi et, petit à petit, ont transformé les ruines fumantes en un magnifique gîte meublé de tourisme 2 étoiles, ayant une capacité de 10 places avec 2 salles de bain, un étage avec 3 chambres dont une double et un rez de chaussé aménagé avec le label tourisme handicap pour les 4 types de handicaps : moteur, visuel, auditif et mental.

Le moulin de Bellegarde devient ainsi le 1^{er} gîte labellisé handicap du canton, offrant aux personnes présentant un handicap, des prestations adaptées aux types de handicaps concernés ainsi qu'une utilisation avec un maximum de confort et de sécurité. Le label est un outil de promo-



Henri Cazenave, fier de l'obtention du label. © CHRISTELLE MARTINEZ

tion pour les professionnels du tourisme car il valorise les efforts réalisés pour rendre accessibles leurs établissements ; c'est donc un avantage concurrentiel dans un marché français et étranger en développement. Il permet en outre aux établissements labellisés d'être répertoriés sur le site de Maison de la France «franceguide.com», site officiel du tourisme en France. ■